



**Code de conduite Écoresponsable
- HUB Institute**

mis à jour 2021

Le Hub Institute accompagne les décideurs dans leur transition vers la Next Economy, l'économie de demain, sur les 4 thèmes essentiels à la transformation de toute organisation : digital, RH, santé et responsabilité. Le Hub est la plateforme essentielle à tous les décideurs engagés dans la Next Economy.

Pour faire suite à notre volonté de nous affirmer en tant qu'entreprise éco-responsable, qui intègre les critères socio-environnementaux dans ses processus de décision, pour l'amélioration et la gestion de l'ensemble de ses processus, le HUB Institute s'engage à :

1. Trier les déchets

Des espaces spécifiques dédiés au stockage des déchets sont aménagés à proximité des bureaux dans la cour de l'immeuble au 29 rue d'Astorg. Des bacs particuliers pour favoriser le tri des déchets adaptés à chacun des types de déchets ont été installés dans les locaux. Ils sont dotés de codes couleurs et d'un pictogramme afin de faciliter le tri pour les employés. Afin de sensibiliser les employés au tri des déchets, une personne travaillant au sein de l'équipe est responsable de ces sujets et développe la conscience des employés face aux enjeux liés à la gestion des déchets. Entreprise de service aux entreprises, nos déchets sont principalement constitués de fournitures de bureau et de déchets issus de nos événements (buffets etc.).

2. Promouvoir une consommation responsable

Notre volonté de réduire notre impact sur l'environnement passe aussi par la promotion régulière de la consommation responsable. Des séances de sensibilisation et de formation interne sont organisées tous les vendredi à l'heure du déjeuner. Les supports de formation externes qui concernent la Sustainability au sein de l'entreprise sont appliqués en interne.

3. Mener une politique d'achat responsable dans ses locaux et dans sa stratégie événementielle

De par nos missions de conseil en développement durable nous avons quelques ressources à dispositions ; même s'il n'est pas nécessaire d'être expert sur le sujet. Nous nous sommes notamment appuyés sur les pratiques des grands groupes qui rédigent leur propre charte, à destination soit des salariés soit des salariés et fournisseurs, ou des politiques venant structurer les pratiques internes.

En tant qu'entreprise du secteur tertiaire, nous n'avons certes pas de matières premières, mais des achats concernant du matériel informatique et bureautique, l'alimentaire, des supports pour des concertations publiques, etc. Nous avons donc listé les différents achats de notre structure puis les avons classés selon les catégories précédentes. Cela nous a ensuite permis d'établir une liste d'actions concrètes permettant de diminuer au maximum l'impact environnemental de nos achats de production.

Quelques exemple d'actions concrètes :

- Privilégier le matériel reconditionné
- Privilégier la consommation locale et biologique
- Prendre en compte l'impact environnemental des produits lors de l'achat
- Limiter l'impact des emballages